

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

TT

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Projet de
Procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2011

ORDRE DU JOUR :

Information de M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères, sur la position de l'Union européenne concernant la candidature de la Palestine à l'ONU

*

Présents : M. Marc Angel, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Félix Eischen, Mme Lydie Err, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères

Mme Tania Tennina, Administration parlementaire

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

Information de M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères, sur la position de l'Union européenne concernant la candidature de la Palestine à l'ONU

Informations de M. Asselborn

M. le Ministre rappelle la déclaration de M. Barack Obama d'il y a un an devant l'Assemblée générale des Nations Unies selon laquelle il aurait voulu souhaiter la bienvenue d'un Etat palestinien à l'ONU l'année suivante. Concrètement, le but était à la mi-septembre 2010 d'inciter les Israéliens et les Palestiniens à reprendre les négociations, ce qui n'a pas été le cas. La raison principale en étant la politique de colonisation que mène l'Etat d'Israël envers les Palestiniens dans le but de démanteler géographiquement le territoire palestinien.

Aujourd'hui, en raison de la situation de blocage et du manque de perspective de négociation, l'Autorité palestinienne a déclaré vouloir avoir la reconnaissance par l'ONU d'un Etat palestinien.

Or, d'après les statuts de l'ONU, pour acquérir la qualité de membre il faut que le Conseil de Sécurité soumette une proposition à l'Assemblée générale qui doit donner son accord à la majorité des 3/5 de ses membres. Dans le cas de la Palestine, il est peu probable que le Conseil de Sécurité soumette une proposition étant donné que les Etats-Unis ont déjà annoncé qu'ils allaient émettre un veto.

Une autre voie possible serait celle de la résolution qui d'après la charte des Nations Unies permet plus de flexibilité. Pour l'instant, les Palestiniens ont le statut d'observateur. Une résolution permettrait de passer au statut d'Etat observateur. Ce qui pourrait satisfaire l'Autorité palestinienne à condition que soient respectées les frontières de 1967 et que la ville de Jérusalem fasse office de capitale des deux Etats.

De leur côté, les Israéliens craignent qu'avec un tel statut les Palestiniens puissent déposer un recours devant la Cour pénale internationale (CPI). Cependant, il faut savoir qu'un Etat observateur ne peut faire usage de ce droit qu'avec l'accord du Conseil de sécurité de l'ONU.

A noter qu'à l'ONU il existe une règle selon laquelle une résolution ne peut en principe être votée qu'une fois que l'Assemblée générale est terminée. Ce qui reporterait le vote de la résolution à fin septembre ou début octobre.

Au niveau de l'Union européenne, lors d'une rencontre entre ministres des affaires étrangères à Sopot en Pologne, une résolution a été discutée qui pourrait mettre d'accord aussi bien l'Autorité palestinienne que les Etats-Unis. Cependant, les positions des Etats membres de l'UE différaient. En effet, les Allemands, les Néerlandais, les Tchèques et les Italiens n'étaient pas en faveur d'une telle résolution, alors que la majorité dont le Luxembourg la soutenaient. Certains Etats s'étaient même exprimés en faveur d'une reconnaissance d'un Etat palestinien. A noter que le Luxembourg s'était clairement engagé pour une position commune de l'UE. Finalement, les Etats de l'UE se sont accordés sur une résolution qui pourrait satisfaire les deux parties.

Concernant la 66^e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York du 19 au 24 septembre 2011, le ministre estime qu'il est impossible à ce stade de prévoir ce qui se passera. La Ligue Arabe a déjà annoncé qu'elle se réunira sur place pour décider de sa stratégie.

En référence à la position allemande dans la question palestinienne qui est plutôt réservée à l'égard de l'Autorité palestinienne, le ministre avoue qu'elle est compréhensible vu la responsabilité historique de l'Etat allemand à l'égard du peuple israélien.

Le ministre estime aussi qu'il y a lieu de faire la part des choses entre le Gouvernement israélien et le peuple israélien, car le comportement des dirigeants israéliens actuellement en place conduira le pays à l'isolation.

Aux Etats-Unis le dossier palestinien crée aussi des dissonances entre le Gouvernement et le Congrès.

Discussion

- Un membre de la commission qui est également membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe fait savoir que l'Autorité palestinienne a introduit une demande auprès du Conseil de l'Europe pour obtenir le statut de partenaire pour la démocratie. La demande a été discutée en commission et a déjà reçu l'aval de ses membres. Elle sera soumise au vote à la prochaine séance plénière au mois d'octobre, vote qui devrait être positif.
- Le statut d'Etat observateur est un pas en avant pour l'Autorité palestinienne faute de se voir reconnaître le statut d'Etat membre à part entière.
- Concernant la situation politique interne en Palestine, le ministre explique que les deux mouvements palestiniens Fatah et Hamas sont malgré leurs différends en faveur de la reconnaissance d'un Etat palestinien. Le problème est cependant que l'Autorité palestinienne se concentre trop sur la reconnaissance par les Nations Unies, ce qui est mal vu par le Hamas qui pourrait bien réagir par des violences.

Le Hamas domine à Gaza et les Israéliens estiment que les agents de sécurité du Hamas font un bon travail dans la région. Mais, il y a aussi des mouvances à l'intérieur du Hamas qui veulent absolument empêcher la reconnaissance d'un Etat palestinien à côté d'un Etat israélien.

Cette situation ne doit cependant pas empêcher les efforts de parvenir à une solution de deux Etats. Le Gouvernement israélien actuel doit essayer de sortir de son isolement. De son côté, l'ONU doit faire un pas décisif en faveur d'une solution du conflit à travers le vote de la résolution.

- Selon les dires du ministre, l'Iran ne souhaite pas de solution pacifique. Ceci non seulement en raison de son appui du Hamas, mais aussi de leur stratégie à vouloir utiliser la cause palestinienne pour aller contre la paix.
- Les mouvements populaires en Israël sont principalement dus à des craintes d'origine sociale, mais aussi par rapport à ce qui se passe en Egypte. Il s'agit foncièrement d'un mouvement de politique interne qui s'adresse contre le Gouvernement, mais qui ne s'adresse pas contre la politique du Gouvernement envers les Palestiniens.

Luxembourg, le 12 janvier 2012

La secrétaire,
Tania Tennina

Le Président,
Ben Fayot